



## COMITE DE JUMELAGE DE CRAN GEVRIER

Maison des Associations 23, Avenue des Harmonies  
CRAN-GEVRIER 74960 ANNECY.

☎ 04 50 57 25 18

courriel : [jumelage.crangevrier@free.fr](mailto:jumelage.crangevrier@free.fr)

Site : <https://www.jumelagecrangevrier.fr>

### Assemblée générale du comité de jumelage de la commune déléguée de Cran Gevrier Vendredi 18 septembre 2020

Yanis Sauty s'est présenté comme maire délégué de la commune nouvelle de Cran Gevrier mais n'a pas souhaité s'exprimer sur la nature de ses fonctions  
Il a rappelé son attachement à la ville de Trenčín qui date de son enfance.  
Il nous a également fait part de l'arrivée de Nicole Sedláčková jeune fille slovaque scolarisée pour l'année 2020-2021 au lycée Baudelaire et le cheminement pour aboutir à cette intégration

**Intervention de Jean-François Degenne  
Conseiller municipal délégué aux jumelages  
A.G. du 18 septembre 2020**

Chers amis,

Je suis le nouvel élu référent des jumelages pour la Commune d'Annecy. Je voudrais tout d'abord vous apporter le salut chaleureux de la nouvelle municipalité et de notre maire François ASTORG, dans cette période difficile de crise sanitaire.

On sait combien cette crise affecte la vie économique, associative et sociale. Elle a fortement impacté les jumelages en 2020, dans leur aspect essentiel d'échanges internationaux de personnes. Et ce n'est pas fini...

Donc, soyez assurés de notre solidarité et de notre appui, à l'échelon de la Ville nouvelle comme à celui, bien sûr, de votre maire délégué Yanis SAUTY, face aux difficultés que vous pouvez rencontrer dans la mise en œuvre de votre activité de comité de jumelage.  
Le paysage de l'action extérieure d'Annecy, en termes d'échelle et d'enjeux, a déjà été amené à évoluer depuis trois ans, du fait de la fusion des communes. Il évoluera encore, et ce aussi en raison du contexte européen et mondial.

Les enjeux relatifs à la paix, à l'ouverture à la dimension citoyenne et au respect des droits humains, et bien sûr à l'exigence de la transition écologique, pèsent en effet d'un poids de plus en plus lourd dans les choix stratégiques des collectivités territoriales en matière d'action internationale. Les jumelages ont leur part dans cette réflexion et doivent s'en saisir.

Ceci ne veut pas dire qu'il faut "du passé faire table rase"... Et je veux ici lever certaines inquiétudes, nées de cette évolution et du changement municipal survenu fin juin, quant à la pérennité des jumelages.

Ces jumelages, notamment ceux de Cran - votre maire délégué le rappelait dernièrement - sont le fruit d'une longue histoire. Ils s'inscrivent dans le temps long, et surtout ont été l'œuvre des habitants eux-mêmes, parfois sur plusieurs générations !

Ces jumelages font partie de votre patrimoine cran-gevrien : vous pouvez être fier de ce patrimoine culturel et humain, qu'il faut préserver.

Soyez rassurés sur ce point : le Comité de jumelage a et gardera toute sa place dans le dispositif futur des jumelages, à l'échelle de la Ville nouvelle.

Ce qui va évoluer, ce sont deux choses :

- d'une part la coopération transversale entre les Maires délégués concernant des jumelages, sera renforcée, afin de bâtir un cadre commun de référence, pour lisser les différences d'approche entre communes déléguées.

Une première réunion de travail se tiendra, fin septembre, avec les maires délégués et des représentants des Services de la Ville. Toutes les associations de jumelages seront tenues informées, par la suite, des évolutions.

- En ce qui concerne Cran, votre convention de jumelage est arrivée à péremption. Elle n'a pas été renouvelée, la commune de Cran ayant juridiquement disparu avec la fusion. En attendant les évolutions à venir, rien n'interdit le subventionnement, puisque l'existence d'une convention n'est obligatoire qu'au-delà d'un seuil de 23.000 €, ce qui n'est pas votre cas. Merci encore de m'avoir invité à votre assemblée générale, pour vous partager ces explications.

**Mr Laurent Terrier** Directeur des relations internationales de la ville d'Annecy  
Nous a fait le plaisir de sa présence

## Rapport Moral de la Présidente

C'est la première fois que je fais le rapport moral pour le Comité de Jumelage puisque depuis que je suis élue au CA j'ai toujours été trésorière.

Vous pourrez constater, cette année encore, que l'objet est parfaitement rempli à travers les différentes actions qui vous seront présentées dans les rapports d'activités par les référents. Nous savons que nous avons encore des chantiers à explorer, nous y travaillons mais ce n'est pas toujours facile de mobiliser sur tous les projets.

Etant responsable des projets communs, nous essayons depuis quelques années de favoriser au maximum la rencontre des acteurs de nos villes jumelles pour des temps de rencontres informelles et conviviales. Quelquefois des idées émergent que nous essaieront de mettre en pratique, comme la demande des nouveaux élus de la ville de Piosasco.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2019 ; toutes les actions importantes sont présentées aux membres du CA, soumis à discussion et au vote.

Article 10 – Bureau : Le bureau se réunit chaque fois que cela est nécessaire sur la convocation du ou de la Secrétaire Général(e), (fonction différente de celle de secrétaire de chaque commission) soit sur l'initiative de celui-ci, soit à la demande du Président, soit à la demande du quart de ses membres. Le bureau statue sur toutes les questions intéressant le bon fonctionnement de l'association. Toutefois, ses décisions doivent être soumises à l'approbation du conseil d'Administration lors de sa prochaine séance.

En 2019, le bureau de l'association s'est lui réunit 3 fois. Ces rencontres permettent de préciser les grandes actions à mettre en œuvre, à les préparer avant la présentation aux membres du CA.

La messagerie est prise en charge par la secrétaire, à sa demande je jette un œil de temps à autres.

Malgré tout, les rencontres ne sont pas toujours « un long fleuve tranquille », des caractères forts se heurtent parfois. Mais cela n'a jamais eu d'incidences sur la mise en œuvre de nos projets.

Pour rappel, le Comité de Jumelage de Cran-Gevrier est en association loi 1901 et cela nous préserve un peu quant à la suite qui sera donnée par les nouveaux élus de la commune d'Annecy. Seuls 3 communes déléguées ont des jumelages pris en charge par des bénévoles ; les autres dont Annecy sont gérés par la direction des relations internationales et les élus.

Les projets sont proposés par les commissions dès le mois d'août précédent l'année en cours ; ils sont évalués financièrement pour présenter, par le trésorier, la demande de subvention.

La présidente avec les membres du bureau et du CA, veille au bon fonctionnement et à la réalisation des projets proposés. Elle est en charge des projets communs.

Pour 2020, le gros projet, l'anniversaire des 10 ans du jumelage avec Bathgate a été provisoirement annulé et reporté à cause de l'épidémie de Coronavirus qui touche Annecy et ses environs.

Je tiens à remercier les membres actifs du CA et plus particulièrement ceux du bureau, grâce à leur implication et quelquefois leur entêtement les projets sont toujours réalisés.

Merci également aux membres adhérents du Comité de jumelage qui participent et répondent présents en nombre à nos animations. Du chemin a été parcouru ces dernières années et chacun se sent concerné par ce qui se passe quelque soient les commissions qui organisent l'évènement. Et ça c'est vraiment motivant.

J'espère que nous mettrons en œuvre encore de belles choses et que nous trouverons notre place dans la nouvelle organisation de la commune d'Annecy ; je sais qu'ensemble nous y parviendrons.

Arlette Brégeard : Présidente du comité de jumelage

## Approbation des comptes

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents

### Compte rendu de l'assemblée générale du vendredi 1 mars 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents

### Rapports d'activité des commissions : Bathgate, Piosasco, Trenčín

Les rapports d'activité des trois commissions sont approuvés à l'unanimité

---

Notre trésorier Jean Pierre Géry nous donne le détail des éléments retenus pour la demande de subvention des trois villes jumelées

### Bilan prévisionnel

Le bilan prévisionnel est approuvé à l'unanimité des présents

### Election des membres au conseil d'administration

2 personnes se présentent au conseil d'administration : 36 suffrages exprimés

Marie Thérèse Vion : 35 voix

Marie Dominique Nicolas : 34 voix

## Assemblée générale extraordinaire

Ajout aux statuts de l'association du comité de jumelage

### 1er alinéa à l'article 11

« En cas d'impossibilité majeure due à des événements extérieurs au fonctionnement habituel du Comité de Jumelage, le Conseil d'administration pourra proposer une autre forme de participation à l'assemblée générale permettant de maintenir les délais habituels pour la clôture des comptes et des actions de l'année écoulée et de procéder à l'élection des membres du CA qui pourra à son tour élire les membres de son bureau »

Approuvé à l'unanimité des présents

### 2<sup>ème</sup> alinéa à l'article 6

Définir l'instance compétente pour fixer le montant des cotisations

Il a été décidé à l'unanimité que cela devait être décidé en assemblée générale